



## VILLE AMIE DES AÎNÉS : LES HABITANTS CONCERTÉS

**Deux cafés-rencontres ont été organisés pour les habitants. Partenaires et élus ont également été consultés lors d'un temps dédié.**

Ambiance studieuse à l'Espace culturel Jacques Brel ces 17 et 18 mars derniers. Durant deux matinées, une centaine de seniors a participé aux cafés-rencontres organisés par le service Seniors et le cabinet Generacio.

Il a été demandé aux participants quelle était leur définition d'une Ville Amie des Aînés. A une large majorité, les seniors ont évoqué leur souhait d'une ville qui encourage le lien intergénérationnel et les rencontres, avec un cadre de vie prenant en compte leurs besoins, via par exemple du mobilier urbain adapté ou un service de transport dédié. Ils ont aussi insisté sur l'importance d'avoir un accès développé aux équipements et services, comme une maison de santé.

Les participants ont aussi été interrogés sur leur ressenti à vivre à Mantes-la-Ville. Beaucoup ont évoqué un fort sentiment d'ancrage et d'appartenance à Mantes-la-Ville, en appréciant le fait qu'elle soit à taille humaine. Ils apprécient également la diversité des activités qui leur sont proposées, soit par la municipalité, soit par les associations.

Concernant les thématiques prioritaires, une convergence des résultats a été notée entre les habitants, les partenaires et les élus. Les résultats permettront de décliner un plan d'actions pour faire de Mantes-la-Ville une ville où il fait bon vieillir.



## KÉZACO...

### Ville Amie des Aînés

Le programme Villes Amies des Aînés a été mis en place par l'organisation mondiale de la Santé (OMS) en 2005, dans le but de prendre en compte l'impact du vieillissement au sein des populations et améliorer les conditions de vie des personnes âgées.

Ce programme possède une particularité : il s'agit d'une démarche participative à laquelle les habitants des territoires concernés sont associés. De cette concertation découle un plan d'action d'une durée de trois ans, à mettre en place par la collectivité. Ce plan d'actions détermine l'obtention du label. A l'issue de trois ans, une évaluation des actions est réalisée et un nouveau plan d'action est établi.

Le mot de Nathalie Pereira, adjointe aux affaires sociales et à la solidarité, référente du Département pour le réseau Ville Amies des Aînés.

« Les enjeux du vieillissement ne sont pas à négliger. Il est essentiel pour nous de concevoir une ville où toutes les tranches d'âges puissent s'épanouir. Je suis ravie de la participation lors des ateliers, les propositions émises ont été très pertinentes. Désormais, place à l'élaboration du plan d'actions! »

# Agenda des seniors

## Mars-avril 2025



15 • LA VARIATION



Inscriptions auprès  
du service seniors :  
[seniors@manteslaville.fr](mailto:seniors@manteslaville.fr)  
Tél. : 06 50 18 57 90

Attention, pour les activités  
proposées par les CVS,  
l'inscription et l'adhésion  
sont obligatoires



### Ciné seniors

6 mai et 3 juin à 10h30  
1<sup>er</sup> mardi de chaque mois  
Tarif : 2,5€  
Cinéma CGR  
de Mantes-la-Jolie

### Aquagym

Chaque mardi de mai  
et juin dès 15h50  
Tarif : 3€  
Inscription obligatoire  
au service seniors  
Piscine Aquasport MLV

### Atelier impro seniors

Tous les vendredis à 9h30  
avec Impro France JO  
inscriptions obligatoire  
au service seniors  
CVS Arche-en-Ciel

### Gym douce

Tous les vendredis matin  
Pour les personnes  
à mobilité réduite  
CVS Arche-en-Ciel

### Atelier couture

Tous les lundis et mardi  
après-midi de 14h à 16h  
CVS Arche-en-Ciel

### Atelier mosaïque

Tous les lundis  
de 14h à 16h30  
CVS Arche-en-Ciel

### Atelier jeux de société

Tous les vendredis à 15h  
CVS Arche-en-Ciel

### Séance Zumba

Tous les jeudis  
de 18h à 19h  
CVS Arche-en-Ciel

### Grande chorale des Bains Douches

Vendredi 16 mai à 15h  
Fontaine Médicis  
20 Rue des Prés - MLV

### Sortie au Tréport

Jeudi 5 juin départ 7h30  
Inscription le 14 mai dès  
8h30 au service seniors  
Tarif : ??€  
Tréport - Normandie

### Anniversaire des 30 ans des CVS

Samedi 14 juin  
Porcheville

### À NE PAS MANQUER...

### Voyage en Dordogne

Du 21 au 24 septembre  
Avec l'association  
l'Amicale des employés  
Tél. : 06 03 84 52 34  
Tarif : 820€  
Dordogne

## CANICULE INFO SERVICE

En cas d'épisode de forte  
chaleur, un numéro d'in-  
formation est mis à dispo-  
sition du public :

Tél. : 0800 06 66 66  
(appel gratuit)


### Autres numéros :

Antenne est :  
01 61 31 52 00  
Antenne ouest :  
01 39 07 79 04  
ou par mail :  
[seineaval@mda.yvelines.fr](mailto:seineaval@mda.yvelines.fr)

## Registre des personnes vulnérables

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) est l'interlocuteur local privilégié des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement d'un plan d'alerte et d'urgence. Aussi, le CCAS tient à jour un registre des personnes dites «fragiles» afin d'être plus réactif en cas de gestion de crise. Pour permettre l'intervention

ciblée des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement d'un plan d'alerte et d'urgence par la Préfecture, le CCAS met à jour un listing spécifique. **Sont concernées par ce dispositif toutes les personnes de 65 ans et plus, toutes les personnes reconnues inaptes, toutes les personnes reconnues handicapées.**

 à découper



# **FORMULAIRE D'INSCRIPTION REGISTRE DES PERSONNES « VULNÉRABLES »**

Le Centre communal d'action social (CCAS) est l'interlocuteur local privilégié des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement d'un plan d'alerte et d'urgence. Aussi, le CCAS tient à jour un registre des personnes dites "fragiles" afin d'être plus réactif en cas de gestion de crise.

Pour permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement d'un plan d'alerte et d'urgence par la Préfecture, le CCAS met à jour un listing spécifique.

Sont concernées par ce dispositif **toutes les personnes de 65 ans et plus, toutes les personnes reconnues inaptes, toutes les personnes reconnues handicapées.**

Renseignements par simple appel téléphonique auprès du CCAS au 01 30 98 55 41, le lundi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le mardi de 13h à 19h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 16h00.

### **Je souhaite être inscrit(e)**

**Sur le registre des personnes âgées et des personnes handicapées vivant à domicile** (la demande peut être faite par vous ou votre représentant légal, ou si vous êtes d'accord par une tierce personne comme parent, médecin, voisin...

**Nom** : ..... **Prénom** : .....

**Je suis né(e) le** : .....

**Je vis seul(e) ?**  **en couple ?**

**Mon adresse exacte (y compris code d'accès)**

**Mon numéro de téléphone fixe :**

**Mon numéro de téléphone portable :**

**Les coordonnées de ma famille (nom, prénom, adresse, téléphone) :**

**Les coordonnées d'un de mes proches voisins (nom, prénom, adresse, téléphone) :**

**Je possède la téléassistance :** **oui**  **non**

**Je bénéficie des services d'une aide à domicile :** **oui**  **non**   
**Si oui laquelle :**

**Je bénéficie des repas à domicile :** **oui**  **non**

**Ma signature**  
Ou celle de mon représentant légal

Les informations figurants au registre nominatif sont confidentielles. Elles sont modifiables ou peuvent être supprimées à tout moment par vous, sur simple demande.

Veillez remplir ce coupon, et le renvoyer ou le déposer au :  
**CCAS – Hôtel de ville – Place de la Mairie - 78711 Mantes LA Ville**